

**MISSION LOCALE DU HAUT DOUBS**

**17, PLACE DES BERNARDINES**

**25300 PONTARLIER**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



## **MISSION LOCALE DU HAUT DOUBS**

17, PLACE DES BERNARDINES

25300 PONTARLIER

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux Adhérents,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **MISSION LOCALE DU HAUT DOUBS**, relatifs à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les Dirigeants de l'Association le 21 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

#### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations exposées au niveau des rubriques de l'annexe :

- « AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS » concernant les modalités de comptabilisation des subventions octroyées, dans le cadre du dispositif « GARANTIE JEUNES »
- « EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE » concernant les traitements comptables induits par l'épidémie du CORONAVIRUS.





## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les modalités d'appréciation des provisions figurant au passif du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

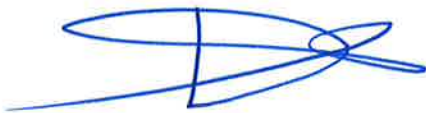
Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes ainsi qu'aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans les petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liées au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

FAIT A BESANCON, le 27 Juillet 2020

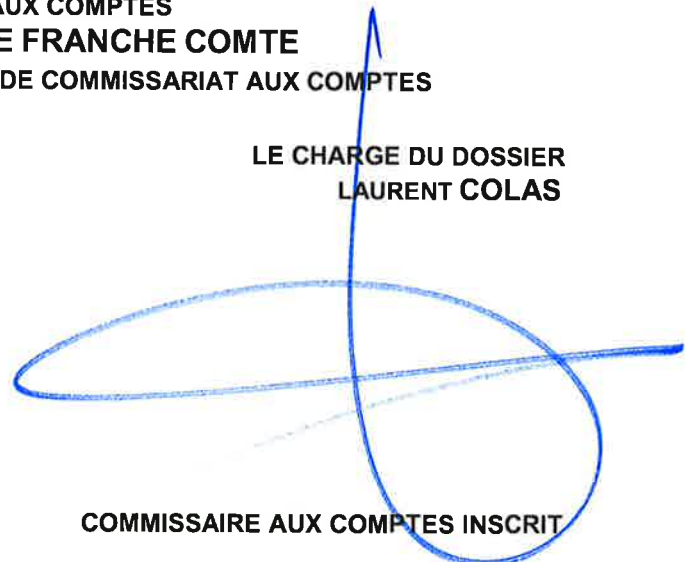
**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES  
POUR LA FIDUCIAIRE DE FRANCHE COMTE  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
JEAN JOUIS RICHARD**



**EXPERT COMPTABLE DPLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT**

**LE CHARGE DU DOSSIER  
LAURENT COLAS**



**COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT**





## ANNEXE

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

A la date de rédaction de notre rapport les comptes annuels n'ont pas encore été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la structure à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.







## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	218 853	173 975	44 877	59 015
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 650		1 650	1 650
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>220 503</b>	<b>173 975</b>	<b>46 527</b>	<b>60 665</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	3 400		3 400	
Autres créances	46 444		46 444	90 832
Divers				
Valeurs mobilières de placement	745 116		745 116	693 745
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	244 142		244 142	114 222
Charges constatées d'avance	919		919	535
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 040 021</b>		<b>1 040 021</b>	<b>899 334</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 260 524</b>	<b>173 975</b>	<b>1 086 549</b>	<b>959 999</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	666 435	479 210
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>52 162</b>	<b>187 225</b>
Subventions d'investissement	9 766	15 769
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>728 363</b>	<b>682 204</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		12 000
Provisions pour charges	60 379	46 872
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>60 379</b>	<b>58 872</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 164	31 285
Dettes fiscales et sociales	172 010	136 243
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 817	27 817
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	67 816	23 579
<b>DETTES</b>	<b>297 807</b>	<b>218 923</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 086 549</b>	<b>959 999</b>

## Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018	Abs.(M)	Abs.(%)
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 400	2 400	5 400	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 400</b>	<b>2 400</b>	<b>5 400</b>	
<i>Dont à l'exportation</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	753 040	855 769	753 040	
Reprises sur provisions (et amortissements), tra	15 763	31 021	15 763	
Autres produits	30	58	30	
<b>Total I</b>	<b>774 233</b>	<b>889 247</b>	<b>774 233</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvi				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	124 360	125 479	124 360	
Impôts, taxes et versements assimilés	31 345	26 610	31 345	
Salaires et traitements	411 864	394 201	411 864	
Charges sociales	146 475	140 192	146 475	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortisse	23 019	23 004	23 019	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciatio				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciation				
- Pour risques et charges : dotations aux provisi	13 507	12 000	13 507	
Autres charges	12	103	12	
<b>Total II</b>	<b>750 582</b>	<b>721 589</b>	<b>750 582</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>23 651</b>	<b>167 658</b>	<b>23 651</b>	
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faite</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 953	2 283	1 953	
Reprises sur provisions et dépréciations et tran				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièr				
<b>Total V</b>	<b>1 953</b>	<b>2 283</b>	<b>1 953</b>	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobiliè				
<b>Total VI</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>1 953</b>	<b>2 283</b>	<b>1 953</b>	
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III)</b>	<b>25 604</b>	<b>169 941</b>	<b>25 604</b>	

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018	At
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion	20 318	13 449	
Sur opérations en capital	6 403	6 003	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	285		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>27 006</b>	<b>19 452</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion	448	2 168	
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>448</b>	<b>2 168</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>26 558</b>	<b>17 284</b>	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>803 192</b>	<b>910 982</b>	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>751 030</b>	<b>723 757</b>	
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>52 162</b>	<b>187 225</b>	
(a) Y compris :			
- Redevances de crédit-bail mobilier			
- Redevances de crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant les entités liées			
(4) Dont intérêts concernant les entités liées			

# Annexe



## Règles et méthodes comptables

**Désignation de l'association : MISSION LOCALE HAUT DOUBS**

**Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 086 549 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 52 162 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.**

**Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.**

**Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/04/2020 par les dirigeants de l'association.**

### Règles générales

**Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.**

**Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :**

- **continuité de l'exploitation**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,**
- **indépendance des exercices.**

**et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.**

**La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.**

**Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.**

### Immobilisations corporelles et incorporelles

**Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.**

## Règles et méthodes comptables

*Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.*

### Amortissements

*Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.*

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique :  
et de bureau : 1 an à 7 ans
- \* Mobilier : 5 ans à 10 ans

*La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.*

### Créances

*Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.*

### Provisions

*Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.*

### Produits et charges exceptionnels

*Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.*

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

*Dans le cadre de la disposition « Garantie Jeunes », l'association perçoit des subsides. Compte tenu des dispositions et des conditions suspensives de cette subvention, l'association ne comptabilise en produit d'exploitation que la quote-part du volet quantitatif de l'exercice en cours. Le solde correspondant aux objectifs qualitatifs n'étant pas connus à la clôture de l'exercice, la structure ne constate le produit afférant que lors de l'exercice suivant au niveau de son résultat exceptionnel. Dans ce cadre, cela se traduit par la comptabilisation pour le présent exercice d'un Produit exceptionnel de 20 110 € sur les objectifs qualitatifs de l'année 2018.*

*Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention exceptionnelle pour « solde de tout compte » au titre de la « Garantie Jeunes » versée en 2019 pour un montant de 67 816 €, l'association a décidé de comptabiliser par prudence la totalité de ce subside en produit constatés d'avance afin de pouvoir couvrir sur 2020 le financement des suites de parcours des jeunes bénéficiant de cette mesure. »*



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	170 636			170 636
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 241	8 882	16 906	48 217
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>226 877</b>	<b>8 882</b>	<b>16 906</b>	<b>218 853</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 650			1 650
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 650</b>			<b>1 650</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>228 527</b>	<b>8 882</b>	<b>16 906</b>	<b>220 503</b>


**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		8 882		8 882
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>8 882</b>		<b>8 882</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 906		16 906
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>16 906</b>		<b>16 906</b>

**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	124 797	17 064		141 861
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 065	5 956	16 906	32 115
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>167 862</b>	<b>23 019</b>	<b>16 906</b>	<b>173 975</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>167 862</b>	<b>23 019</b>	<b>16 906</b>	<b>173 975</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

*Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 52 413 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :*

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 650		1 650
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 400	3 400	
Autres	46 444	46 444	
Charges constatées d'avance	919	919	
<b>Total</b>	<b>52 413</b>	<b>50 763</b>	<b>1 650</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Personnel - produits à recevoir	1 842
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	734
<b>Total</b>	<b>2 576</b>

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	479 210	187 225			666 435
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	187 225	-187 225	52 162		52 162
<b>Situation nette</b>	<b>666 435</b>		<b>52 162</b>		<b>718 597</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	15 769			6 003	9 766
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>682 204</b>		<b>52 162</b>	<b>6 003</b>	<b>728 363</b>

### Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	46 872	13 507			60 379
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 000		12 000		
<b>Total</b>	<b>58 872</b>	<b>13 507</b>	<b>12 000</b>		<b>60 379</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		13 507	12 000		
Financières					
Exceptionnelles					

PASCAL ROLET

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

## Notes sur le bilan

A compter du bilan clos le 31/12/2011, l'association a décidé de provisionner au bilan le montant des indemnités de fin de carrière calculés suivants les éléments suivants :

- Départ volontaire à 62 ans à l'initiative du salarié
- Méthode de calcul : Droits accumulés avec projection salariale (progression de 2 %) - La méthode rétrospective est aussi appelée calcul en unités de crédits projetés répond à la norme IAS révisée ou FAS87.
- Rotation du personnel : lente
- Taux actualisation retenu : 3 %
- Taux des charges patronales : 40 %

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 297 807 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 164	30 164		
Dettes fiscales et sociales	172 010	172 010		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 817	27 817		
Produits constatés d'avance	67 816	67 816		
<b>Total</b>	<b>297 807</b>	<b>297 807</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	16 880
PERSONNEL CHARGES A PAYER	17 460
PERSONNEL - REM. DUE	63 034
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	36 846
ETAT CHARGES A PAYER	2 593
<b>Total</b>	<b>136 813</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	919		
<b>Total</b>	<b>919</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	67 816		
<b>Total</b>	<b>67 816</b>		

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

*Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.*

*Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :*

- la valeur comptable des actifs et des passifs*
- la dépréciation des créances*
- la dépréciation des immobilisations*
- les subventions d'exploitation*

*Compte tenu des incertitudes économiques et de la crise sanitaire actuelle liée au COVID 19, l'association devrait connaître un ralentissement de son activité.*

*Malgré ces circonstances inédites, il n'existe pas à court et à moyen terme d'indices significatifs de perte de valeurs sur le patrimoine de l'association qui a d'ores et déjà décidé de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face à cette situation.*

*Eu égard à ces mesures et à la situation à la date de l'arrêté des comptes (absence de découvert & d'endettement à long terme, niveau de la trésorerie & des fonds associatifs,... ), l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.*



